Quarante-et-unième Année — N°s 2-3 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | JEUDI 2 & VENDREDI 3 JANVIER 1896.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.
à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8 bis, rue Notre Dame-des-Victoires, 28. —
à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 2 JANVIER 1896

MORALITÉ POLITIQUE

Les événements qui se sont précipités, en cette fin d'année, nous permettent de tracer un tableau très exact de la manière dont on entend en Angleterre la moralité politique.

Nous l'avons vue, en effet, quelques semaines, sous des apparences de fausse sentimentalité, ressusciter, dans un but d'égoïsme personnel, pour s'assurer la domination de l'Egypte et de la mer Rouge, la question d'Orient; puis, ayant tenté de s'emparer par les moyens les moins avouables des bouches de l'Orénoque, et trouvant l'oncle Sam sur sa route, battre en retraite précipitamment. Ce n'est pas tout encore : très décidée à s'emparer du pays des Achantis, elle se refuse à discuter les demandes de paix du roi de Coumassie, sous le prétexte, ce qui est d'un comique achevé, que la croix représentant la signature de Prempeh n'est pas de sa main !

Enfin, nous savons ce qui se passe au Transwaal où, ayant affaire à un peuple qu'elle sait hors d'état de lui résister, elle ne cherche plus même à garder des dehors décents : *sic volo, sic jubeo !*

L'histoire des Boers et des Anglais rappelle, en effet, trait pour trait, la fable du loup et de l'agneau, d'un loup qui sent ses dents s'aiguiser parce qu'il craint que l'afflux des mineurs allemands et italiens n'arrive un jour à dépasser celui des Anglais établis au Transwaal et par suite à rendre l'absorption de ce pays impossible.

En tout cas, dit ce matin un journal de Londres, le Transwaal est un pays d'influence anglaise.

D'influence, qu'est-ce que cela veut dire ? Y a-t-il en effet une sphère d'influence s'étendant sur un Etat libre et civilisé ! Aussi les menaces des Anglais à l'égard du président Krüger ont-elles quelque chose d'odieux, et que ne dépensent-ils plutôt un peu de leur bravoure à l'égard de l'oncle Sam ?

Tout de même, ils pourraient se tromper un peu dans leurs calculs, car l'Allemagne serait, paraît-il, décidée à ne pas tolérer que l'on porte atteinte à l'indépendance du Transwaal, et les émigrants de race non britannique se refuseraient à faire le jeu de MM. Cecil Rhodes et Chamberlain.

LA LISTE DES 104

M. Lockroy, mis en cause

Paris, 31 décembre. — Le numéro d'aujourd'hui de la *France* contient un article de M. Aubé, prenant violemment à parti M. de Colleville, son ex-collaborateur. En voici les passages saillants :

« L'insinuation que l'honorable M. Lockroy, ministre de la marine, aurait inspiré la publication de la liste des 104 dans *France* est une monstruosité. Elle part de chez M. de Colleville, puisque c'est le secrétaire de ce triste personnage qui l'a mise en circulation.

» M. de Colleville savait sans doute que j'ai personnellement avec M. Lockroy de voisins et amicales relations, et il en abuse pour répandre partout les plus perfides diffamations. Sa lâcheté le rend capable de tout.

» M. Drumont s'est montré quelque peu ému des révélations mensongères faites pour le compte de M. Colleville, il a eu tort.

» Si M. Drumont n'a pas été jusqu'à présent compromis dans cette affaire dont je commence à entrevoir les dessous, c'est à ma prudence qu'il le doit, car son nom était en tête de la liste que M. de Colleville m'avait fait remettre par M. Monnetère, liste écrite de la main de Colleville et portant les noms des personnalités autorisées qui devaient m'affirmer, le cas échéant, l'authenticité absolue de la liste des 404.

» M. de Colleville, dans son article de présentation, s'était déjà dérobé derrière ces noms. Je fus obligé de les rayer de ma main en sa présence, après une vive discussion avec lui. Je ne pouvais admettre qu'il les compromît ainsi à leur insu.

» J'ai beau me creuser le crâne pour comprendre la conduite de ce pauvre sire, je n'y parviens pas, subirait-il les lois fâcheuses de l'atavisme : c'est bien possible.

» Une lettre que je viens de recevoir à l'instant m'apprend que le père de M. de Colleville était secrétaire du commissaire de police de Versailles et qu'il faisait partie de la police secrète.

» Si M. de Colleville est une victime de l'hérédité, c'est fâcheux pour lui. Mais c'est cruel pour ses amis. »

A signaler encore une judicieuse réflexion de ce journal où les rédacteurs se traitent réciproquement de fous :

« Donc, il est entendu que la liste des 104 est fausse, du moins tous nos confrères l'affirment. S'ils l'assurent, c'est que, certainement, ils possèdent la liste authentique. Alors pourquoi hésitent-ils à la publier ? »

Dans le *Jour*, organe ami de M. Lockroy il est dit au sujet de l'insinuation concernant le ministre de la marine :

« Nous pouvons déclarer de la façon la plus formelle que M. *Lockroy, non seulement ne fut jamais mis au courant de* la scandaleuse affaire, mais n'a jamais eu la moindre communication écrite ou verbale avec MM. Lalou et consorts. »

L'instruction

Paris, 31 décembre. — Le parquet général vient de transmettre à M. Espinas, aux fins d'instruction, les plaintes en diffamation déposées contre la *France*, par les députés et sénateurs cités dans la liste des 404.

Le juge d'instruction a entendu longuement, cet après-midi, MM. de Colleville et Pierre Denis ; ce dernier a fait connaître au magistrat dans quelles circonstances MM. Vitrac-Desroziers lui remit, de la part de son fils, alors en Belgique, la prétendue liste des 404, et comment il mit ce document sous enveloppe cachetée.

Mme Vitrac-Desroziers a été entendue après M. Pierre Denis, et, tout à l'heure, on procédera, en leur présence, à l'ouverture de l'enveloppe cachetée de M. Pierre Denis.

Paris, 31 décembre. — M. Espinas a ouvert, en présence de M. Pierre Denis et de Mme Vitrac Deszoriers, l'enveloppe contenant la liste remise par elle à Pierre Denis quand son fils était à Bruxelles.

Cette liste, qui est de l'écriture de M. Vitrac Desroziers, est conforme à celle de la *France*; elle est intitulée : « Liste des députés et personnages politiques ayant vendu leur vote ou leur influence dans l'affaire du Panama. »

UNE CAMPAGNE CONTRE M. L'ABBÉ LEMIRE

Depuis quelque temps la *Semaine religieuse* de Cambrai prend à partie M. l'abbé Lemire. L'*Univers* a reçu d'un prêtre de notre diocèse la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur en chef,

» Permettez-moi d'avoir recours à votre estimable journal pour présenter quelques réflexions au sujet d'un article paru dans la *Semaine Religieuse* de Cambrai.

» Je déclare n'avoir pas en l'occasion, étant à la campagne, de lire l'esquisse biographique dont il est question dans cet article et qui concerne M. l'abbé Lemire. Mais si, d'après le rédacteur de la *Semaine religieuse*, l'auteur a été pour M. l'abbé Lemire, l'ami maladroit dont parle La Fontaine, lui, en s'embusquant derrière cette esquisse pour atteindre M. l'abbé Lemire, n'est certainement pas le *franc* ami que préfère ce même La Fontaine.

» Car est-il juste de rendre l'abbé Lemire responsable des erreurs qui peuvent se rencontrer dans une biographie que le premier venu, ami ou ennemi, a le droit de faire à son sujet ? N'est-ce pas les lui attribuer ou l'exprimer plus ou moins que d'exiger de sa part un désaveu public ? Je suppose que les appréciations sur la situation de l'Eglise de France émises dans cette biographie soient fausses, absolument fausses (c'est une supposition et non un jugement que j'émets, car je ne l'ai pas lue), n'est-ce pas adresser à M. l'abbé Lemire une injure gratuite, que de lui dire : « Si vous ne voulez pas que je vous soupçonne d'être solidaire de pareilles erreurs, j'ai besoin de votre part, d'un désaveu public. Ceci ressemble un peu à la prison preventive. Tant que le jugement n'a pas réhabilité la victime, celle-ci reste sous le coup de l'accusation. Tant que l'abbé Lemire ne se sera pas justifié par un désaveu public, le soupçon planera, dit-on. Franchement, est-ce l'auteur de l'esquisse ou l'abbé Lemire qui est attaqué par la *Semaine* ?

» Celle-ci dit encore :

» — Nous ne doutons pas que M. l'abbé Lemire ne répudie dans son cœur de tels compliments, surtout lorsqu'il se voit présenté comme le continuateur de Montalembert, de Lacordaire, de Lamennais, brisé par la révolte.

« *Le continuateur de Montalembert* ». Je croirais commettre une ingratitude à l'égard de M. de Montalembert si je disais qu'à part ses erreurs libérales, on peut se trouver en moins bonne société que la sienne. La preuve, c'est que très fréquemment on associe au nom de M. de Montalembert, le nom de M. le comte de Mun. Je ne crois pas que M. le Rédacteur de la *Semaine Religieuse* de Cambrai ait exigé de M. de Mun un désaveu public.

« Le continuateur de Lacordaire ! » Le grand et saint religieux a été rédacteur d'une feuille périodique, comme d'autres prêtres. Il n'avait pour unique mobile que le bien à faire. Il a dévié, il a été averti par le Souverain-Pontife qu'il n'était pas dans la voie droite; en bien ! je souhaite à tous ceux qui ont le malheur de dévier, à tous ceux qui sont avertis par le Souverain Pontife qu'ils ne sont pas dans la voie droite, d'avoir la soumission aussi prompte et aussi complète que celle de Lacordaire.

« Le continuateur de Lamennais brisé par la révolte ! » — Exiger de M. l'abbé Lemire un désaveu public, déclarant qu'il n'est pas le continuateur de Lamennais brisé par la révolte ! a cela il n'y a eu qu'une réponse de la part de tous ceux, amis ou adversaires, qui connaissent M. l'abbé Lemire, c'est celle de l'indignation.

» M. l'abbé Lemire est allé à Rome, et là, dans deux conférences publiques, il a exposé son programme sur la question sociale : à ces conférences assistaient des supérieurs d'ordres religieux, des cardinaux de la cour romaine.

» De la part des uns et des autres, son programme a reçu les approbations les plus explicites ; après ces conférences, il a eu l'insigne honneur d'être reçu en audience pontificale et Sa Sainteté, informée de ces conférences, n'a pas formulé au sujet de ce programme la moindre restriction.

» *Bref*, Sa *Sainteté Léon XIII avait donné ou plutôt* commandé une ligne de conduite politique aux catholiques de France; deux journaux parlant en sens contraire croyaient suivre la vraie doctrine de Sa Sainteté; tous les autres journaux, y compris les Semaines religieuses, ont pris fait et cause pour l'une ou l'autre doctrine. L'un de ces journaux a été hautement approuvé et loué par Sa Sainteté, l'autre a été explicitement et formellement blâmé. Il nous est pénible de rappeler de quel côté vont les tendances de la *Semaine Religieuse*. Son attitude nous donne bien quelque peu le droit de dire : Oui, ce qu'il faut signaler, ce sont les tendances qui se manifestent au sein des écoles, afin que les hommes trop confiants soient avertis de prendre garde aux fondrières où ils pourraient être entraînés.

» B. Benedyt,
» *Curé de Wallon-Cappel (Nord).*

LA FIÈVRE DE MADAGASCAR

Le drapeau tricolore flotte à Tananarive. L'île est conquise, pacifiée. L'ordre y règne, nos troupes s'y font aimer.

Tout serait pour le mieux sans les fièvres, ces terribles fièvres qui furent mille fois plus meurtrières que les canons-revolvers et les fusils à tir rapide, et qui, hélas ! continuent de sévir, malgré le traité de paix.

Sans doute, la période des durs travaux, des marches forcées et des privations étant passée, le fléau se fait moins cruellement sentir ; mais on meurt encore trop dans l'île africaine. Plusieurs familles de Roubaix et des environs viennent encore d'en recevoir la preuve douloureuse.

Au cours des opérations, pour lutter contre l'invisible mais redoutable adversaire, la quinine fut presque régulièrement distribuée aux hommes, par rations quotidiennes, comme le sucre et le café.

Le remède, malheureusement, ne paraît pas avoir été très efficace, puisque nous avons à pleurer tant de chers morts, à déplorer tant de souffrances.

***

L'Académie de médecine s'est émue et lors d'une de ses dernières séances, quelques-uns de ses membres ont étudié la question de savoir : quels sont les origines de la fièvre à Madagascar, et quels sont les remèdes à employer pour la combattre efficacement.

Il est de notoriété publique que deux médecins appelés à donner leur avis sur un même *cas*, n'ont jamais formulé le même diagnostic ni ordonné la même potion.

Comment voulez-vous qu'une Académie composée d'une cinquantaine de ces messieurs puisse émettre une opinion utile ? Dix pensent blanc, dix pensent noir, et les trente autres ne pensent rien.

Donc, à la séance qui nous occupe, après que le secrétaire perpétuel eut communiqué à la docte assemblée une lettre de M. Claverie, de Tarbes, émettant cet avis, que le corset étant un objet de luxe pourrait et devrait être imposé, — M. Henrot demanda la parole.

L'ayant obtenue, il lut une longue, très longue communication sur la prophylaxie des accidents paludiques dans les colonies.

D'après M. Henrot, la quinine donnée pour la fièvre, à Madagascar, ferait tout juste l'effet d'un emplâtre sur une jambe de bois. Pis que cela, elle rend malade les soldats bien portants.

« La quinine à doses préventives, dit-il, amène des troubles digestifs graves et le résultat en est médiocre ; ces germes de parlementarisme peuvent pénétrer par les voies digestives, mais il suffit, pour les anéantir, de faire bouillir l'eau destinée à l'alimentation ; quand au mode de pénétration des germes par l'air, on pourrait se rappeler le conseil de Pasteur, qui a dit qu'on pourrait vivre sans danger au milieu de sujets atteints de la peste, en portant un masque métallique doublé de coton. »

« Dès 1874, ajoute M. Henrot, je proposais, comme moyen prophylactique, des maladies infectieuses, l'emploi d'un masque où l'air inspiré sortait par une soupape en moelle de sureau. Ce moyen pourrait être appliqué à nos soldats de Madagascar, en se bornant à un respirateur en aluminium, pesant dix à quinze grammes, et pas plus gros qu'une orange. »

— Que parlez-vous des voies respiratoires ! objecte M. Laveran. Il n'est pas démontré que le parasite du paludisme pénètre par les voies respiratoires. Le paludisme règne surtout là où sont de nombreux moustiques. Je crois, moi, à la contamination par les moustiques.

Et M. Laveran préconise les mesures hygiéniques, éviter les zônes dangereuses, remuer le sol le moins possible, éviter les grandes fatigues, écarter tous les hommes qui sont atteints et donner de la quinine.

— Je ne partage pas votre opinion, lui répond M. Leroy de Méricourt. Le système respiratoire est la voie principale de pénétration du miasme palustre. Si on reste la nuit à bord d'un navire, même dans les pays palustres, on n'a pas la malaria qu'on prend facilement lorsqu'on couche à terre. Quant aux moustiques contaminateurs, c'est de la blague!

— De la blague ! riposte M. Schwœtz. J'ai étudié à la Floride, un insecte qui a nom *gippolates flavipes*, qui a la singulière habitude de précipiter sur toute surface humide du corps humain, peau, muqueuse, plaie suintante.

Le parasite pénètre dans les vêtements, traînant après les pattes les produits septiques qu'il a recueillis, il inspecte de cette façon les muqueuses sur lesquelles il se pose.

***

Ces quatre docteurs, — éminents, puisqu'ils sont de l'institut — ayant émis ces quatre opinions, l'Académie de médecine est passée à d'autres exercices...

.... Et voilà pourquoi votre fille est muette....

Et voilà pourquoi mourront encore des centaines de petits soldats français, sans que l'on sache de quoi ils meurent, — miasmes, moustiques, ou autre agent inconnu.

Si notre cher et grand Pasteur n'eut été, depuis trois ans déjà, frappé de ce mal incurable qui s'appelle l'usure par le travail, l'usure par le génie, à l'annonce des opérations de Madagascar, il eut recueillir, bien cherché, scruté, fouillé, découvert les origines de ce mal terrible, qui s'appelle la fièvre de Madagascar; et, sans discours, sans phrases, il fut venu, un jour de séance, à l'Académie de médecine, apporter le remède souverain.

O pauvre Académie de médecine, le seul de tes membres qui, sans parler, savait guérir,..... est mort, — et.... il n'était pas médecin !

André Tessier.

LE NOUVEL AN A L'ÉLYSÉE

ET DANS LES MINISTÈRES

Paris, 31 décembre 1895.

Les ministres ont commencé ce matin à recevoir le personnel de leur administration centrale respective. Le ministre de la guerre, entouré des officiers de son état-major particulier, du chef d'état-major général, du secrétaire général du ministère de la guerre, etc., a remis aux officiers de l'administration centrale promus dans la Légion d'honneur les croix qui leur étaient destinées.

Au ministère de la justice, M. Ricard a déclaré qu'il avait pu apprécier déjà le zèle, l'activité de son personnel et son dévouement à la République. Il a ajouté que la tâche de ce personnel était d'autant plus lourde que les crédits étaient plus réduits dans le budget de 1896 et qu'il lui paraissait difficile de faire d'autres réductions sans nuire au fonctionnement normal de l'administration.

M. Léon Bourgeois, outre le persondel du ministère, a reçu le préfet de la Seine, le préfet de police, le colonel de la garde républicaine, le colonel des sapeurs-pompiers, etc.

Le président du conseil a annoncé à M. Lépine sa nomination au grade de commandeur de la Légion d'honneur, en réponse évidemment au bruit qu'il avait, en arrivant au ministère, signé la révocation de M. Lépine et que celui-ci n'avait fait arrêter Arton que pour rendre impossible cette révocation.

M. Bourgeois, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, a déclaré qu'il était heureux de pouvoir annoncer à M. Lépine cette bonne nouvelle qui est, a-t-il dit, un témoignage d'estime pour le chef, un témoignage de confiance pour le personnel placé sous ses ordres.

Le ministre du commerce et le ministre des affaires étrangères ont également reçu leur personnel.

M. Boumer, ministre des finances, répondant au président de la Société amicale des Employés de l'administration centrale des finances, a exprimé le désir qu'il aurait de voir ce personnel diminuer progressivement en nombre, de façon à pouvoir le remercier comme il le mérite (*sic.*)

Il a reçu ensuite le directeur général des contributions indirectes, le directeur général des douanes, puis le directeur des contributions indirectes, qu'il a remercié des plus-values que son administration lui apportait comme étrennes.

A M. de Foville, directeur des Monnaies, le ministre a exprimé l'intérêt qu'il attache à la réfection des monnaies et à sa prochaine réussite.

Paris, 31 décembre. — Cet après-midi, le président de la République a reçu le cardinal-archevêque de Paris, venu, selon l'usage, pour présenter au chef de l'Etat ses vœux de nouvelle année.

Réceptions officielles au palais de l'Elysée. — Nombreuse et brillante assistance. — Le corps diplomatique.

Paris, 2 janvier. — Les réceptions officielles du 1er janvier ont eu lieu hier à l'Elysée avec le cérémonial accoutumé et, favorisées par le temps relativement sec, elles ont été très brillantes.

Dès neuf heures du matin, les abords du palais de l'Elysée ont été occupés par la garde républicaine à cheval, en grande tenue. Des gardiens de la paix ont assuré le service d'ordre avenue Marigny, rue du Faubourg Saint-Honoré et rue de l'Elysée.

A dix heures, M. Casimir-Perier, président du conseil, et tous les ministres ont rendu visite à M. Félix Faure et ont échangé avec lui les compliments d'usage. Ils se sont ensuite groupés autour de lui.

Derrière le chef de l'Etat se sont placés le général Tournier, secrétaire général de la présidence, M. Le Gall, directeur du cabinet, M. Blondel, chef du secrétariat particulier, et tous les officiers de la maison militaire.

La matinée a été entièrement consacrée à la réception des membres des deux Chambres et à l'échange de visites entre les présidents des deux Assemblées.

En l'absence de M. Challemel-Lacour, président du Sénat, malade, c'est M. Magnin, premier vice-président, qui a présenté, à dix heures un quart, les membres de la haute assemblée ; à dix heures et demie, M. Brisson, président de la Chambre, a présenté les députés. Les membres des deux Chambres, de toutes les nuances parlementaires, étaient exceptionnellement nombreux.

Un peu avant midi, le président, accompagné par les ministres et les officiers de sa maison militaire, a rendu, de onze heures à onze heures et demie, visite au vice-président du Sénat et au président de la Chambre. L'escorte était formée par un escadron de cuirassiers.

A midi, le président de la République est rentré à l'Elysée et a retenu à déjeuner les membres du gouvernement et le personnel de sa maison militaire et de sa maison civile.

A deux heures, les réceptions officielles ont recommencé.

Comme les années précédentes, la réception du corps diplomatique a constitué la partie importante de la cérémonie.

Mgr Ferrata, nonce apostolique, doyen du corps diplomatique, a présenté en ces termes les ambassadeurs et ministres accrédités près le gouvernement de la République :

« Monsieur le Président, une année entière ne s'est pas encore écoulée depuis nous vous avons, le lendemain de votre élévation à la présidence de la République, vous apporter avec les félicitations de nos gouvernements, nos hommages et nos vœux personnels.

» Ces vœux ont reçu la meilleure des satisfactions, celle du pays lui-même, qui n'a cesse, durant le cours de cette année, de voir, dans son premier magistrat, une ferme garantie d'ordre et de prospérité.

» C'est donc avec un surcroit de confiance qu'au nom de nos souverains et chefs d'Etat nous les renouvelons aujourd'hui, et en votre personne, c'est à la France que nous les offrons unis pour la paix, dans un sentiment d'affectueuse cordialité.

» C'est, en effet, le privilège et l'honneur de cette noble nation que nul ne puisse lui demeurer étranger. Par le rayonnement de son action civilisatrice dans le monde, elle s'attire l'estime et la sympathie de ceux qui sont au loin, et par le charme séduisant de son génie, elle gagne l'admiration de ceux qui l'approchent.

» La gracieuse hospitalité que nous recevons au milieu d'elle, nous fait éprouver plus vivement que personne ces sentiments : de la s'inspirent les vœux que nous vous prions, monsieur le président, de vouloir bien agréer, et dont nous demandons l'accomplissement. Celui qui pour les peuples, comme pour les individus, est la source première de tous les biens. »

Le président de la République a répondu :

« Je remercie le corps diplomatique des vœux qu'il adresse à la France et au président de la République. Je suis particulièrement touché des termes dans lesquels son éminent doyen a tenu à les exprimer.

» Nous formons nous-mêmes des souhaits également sincères pour les souverains, les chefs d'Etat, et les nations dont je suis heureux de saluer ici les représentants si autorisés.

» Les événements qui ont marqué l'année que nous venons de traverser ont fourni à la France de nouvelles occasions d'attester son invariable attachement aux principes dont s'est inspirée et s'inspirera toujours l'action du gouvernement de la République dans le monde.

» Fidèle à de nobles et généreuses traditions, la France s'est consacrée, sans hésitation, aux œuvres de concorde, de liberté et de progrès.

» Que son intervention se soit produite isolément, ou qu'elle se soit manifestée dans un concert de puissances unies en des intentions communes, partout où ses efforts ont abouti, ils ont eu pour récompense un profit pour la civilisation ou l'affermissement de la paix.

» La République considère comme son devoir le plus sacré de mettre tout en œuvre pour le triomphe de cette politique.

» A ce titre surtout, les sympathies dont je viens de recueillir l'éloquent témoignage me sont précieuses; qu'il me soit permis de m'en réjouir pour mon pays et de m'en prévaloir comme d'un heureux et pacifique augure pour l'année qui commence. »

Après le corps diplomatique ont défilé successivement les grands corps de l'Etat, les délégations du Conseil d'Etat, du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, de la cour de cassation, de la cour des comptes, de l'Institut, de la cour d'appel, des différents clergés, d'un grand nombre de corps constitués ou de sociétés et des troupes de la garnison de Paris.

Toutes ont tenu à affirmer la sympathie profonde et la haute estime que leur inspire la personnalité du chef de l'Etat.

A quatre heures les réceptions officielles étaient terminées.

LES DÉCORATIONS DU 1ER JANVIER

Marine

Paris, 31 décembre. — Sont nommés dans la Légion d'honneur (expédition de Madagascar) :

A la dignité de grand officier : le général de brigade d'infanterie de marine Voyron.

Au grade de commandeur : M. M. Marquez, capitaine de vaisseau; Bongnie, colonel d'infanterie de marine.

Au grade d'officier : le lieutenant de vaisseau Tracou Pierre; le chef d'escadron d'artillerie de marine Henry; le colonel d'infanterie de marine Delorme; le chef de bataillon d'infanterie de marine Ganeval; les capitaines d'infanterie de marine Preystatter, Robard; le chef de bataillon d'infanterie de marine Vandenbosch; le médecin principal Burot.

Autres promotions de la marine : sont nommés au grade de commandeur le contre-amiral Pougin de la Maisonneuve; le contre-amiral Béron; les capitaines de vaisseau Moye, Cochet, l'inspecteur en chef Chatelain.

Au grade d'officier : les capitaines de frégate Masseau, Michel, Coulomb, Roger, Bellot, Arago, Landry, le mécanicien en chef Marquillet, le chef d'escadron d'artillerie de marine Bonfils.

Les chefs de bataillon d'infanterie de marine, Heckenroth, Guyonnet ; le chef de bureau, Levy ; l'ingénieur de 1re classe, Fitaz; le commissaire de la marine Avézou; le médecin en chef, Roussel ; le capitaine de frégate de réserve, Baills.

Ministère des Finances

Sont nommés officiers de la Légion d'honneur : MM. Prévost, sous-directeur à l'administration centrale des finances; Allix, chef de bureau à l'administration centrale des finances; Rostang, directeur du Comptoir d'escompte.

Sont nommés chevaliers :

MM. Joly, inspecteur des finances; Chastelain, sous-chef de bureau à l'administration centrale; Héliot, chef de bureau à la direction générale des contributions directes; Weil, chef de bureau à la direction générale de l'enregistrement; Johannes, capitaine des douanes à Marseille; Thibaut, chef de bureau à la direction générale des contributions indirectes; de Geoffroy, directeur des ateliers de construction des manufactures de l'Etat à Limoges; Lagrange, graveur des monnaies; Picard, trésorier général du Nord; Vernes, régent de la Banque de France; Duverge, adjoint au syndic des agents de change.

Instruction publique et agriculture

Les palmes académiques accordées par le ministre de l'instruction publique seront vraisemblablement publiées samedi.

Quant aux croix du Mérite agricole décernées par M. Viger, ministre de l'agriculture, elles ne paraîtront pas au *Journal officiel* avant mardi prochain.

Ministère des affaires étrangères

Officiers : MM. Marcel, ministre plénipotentiaire, sous-directeur au ministère. De Morgan, directeur général du service des antiquités en Egypte.

Chevaliers : MM. Pichon, ministre de France à Rio-Janeiro. Testoud, directeur de l'école de droit du Caire. De Margerie, secrétaire d'ambassade à Constantinople. Toutain, secrétaire d'ambassade. Laurence de Lalande, consul à San-Francisco. Haas, consul à Tchong-King.

Sont nommés au titre étranger. — Chevaliers : MM. Bory, de nationalité suisse, censeur de la Société financière franco-suisse. Chappuis, Suisse, adjoint au Bureau international des poids et mesures. Guillaume, adjoint au Bureau international des poids et mesures. De Huertas y Gorostiza, avocat-conseil à l'ambassade d'Espagne. Mac Ewen, Américain, artiste peintre. Mac Monnis, Américain artiste peintre. Melchers, Américain, artiste peintre. Edouard Rott, Suisse, homme de lettres. Théodore Werstraete, Belge, artiste peintre.

Ministère de l'instruction publique et des cultes

Nous croyons savoir que parmi les nominations figurent les suivantes. — Commandeur : L. Dumay, directeur des cultes.

Officiers : MM. Gérard, recteur de Montpellier; Joubert, inspecteur général de l'instruction secondaire.

Chevaliers : MM. Henry, professeur de rhétorique au lycée Janson. Loosen, professeur de mathématiques à Nancy. Lyon (Georges), maître de conférences à l'Ecole normale. Inouiet, professeur de philosophie au lycée Condorcet. Leblanc, inspecteur général de l'instruction publique. Rinn, professeur à la Légion d'honneur et au lycée Condorcet, Mme Kergomard, inspectrice générale de l'instruction publique.

Ministère du commerce

Officiers : MM. Bouquel, directeur au ministère du commerce. Lecat, directeur de la compagnie des Messageries maritimes, à Paris.

Chevaliers : Pierre Callot, directeur des bureaux ambulants des postes à Paris. Cristophe, négociant à Paris. Delahaye, ouvrier mécanicien à Paris. Lebourgeois, négociant à Dieppe. Legoney, industriel à Paris. Marie, actuaire examinateur à l'Ecole des hautes études commerciales. Schmuckel, chef facteur des postes et télégraphes à Paris. M. Troubat, industriel, à Plombières-les-Dijon.

Ministère de la justice

Sont promus, au grade d'officier : M. Bernard, conseiller à la cour de cassation; au grade de chevalier : M. Dutemple, avocat à Cambrai.

Ministère de l'intérieur

Sont promus, au grade de commandeur : MM. Lépine, préfet de police ; Deffes, préfet des Bouches-du-Rhône ; au grade d'officier : MM. Granet, prefet d'Alger ; Poirson, directeur à la sûreté générale ; Strausse, directeur à la Maison nationale de Charenton ; Hazebrouck, maire de Tourcoing ; Au grade de chevalier : MM. Salmon, sous-préfet du Havre ; Masse, sous-préfet de Valenciennes ; Hasquin, adjoint au maire de Lille ; de Wavrin, maire de Calais.

Ministère des travaux publics

Sont promus au grade d'officier : M. Forestier, inspecteur général des ponts et chaussées ; au grade de chevalier : M. Raverdy, président du syndicat de la marine du Nord.

Les décorations du centenaire de l'Institut

Paris, 31 décembre. — Voici la liste des promotions et nominations dans l'Ordre de la Légion d'honneur à l'occasion du centenaire de l'Institut :

Sont promus à la dignité de grand-officier : MM. Bertrand, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences ; Boissier, membre de l'Académie française et des inscriptions et belles lettres ; Léopold Delisle, de l'Académie des inscriptions et belles lettres ; Garnier, de l'Académie des beaux-arts ; Legouvé, de l'Académie française ; Ravaisson-Mollien, de l'Académie des inscriptions et belles lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques.

Au grade de commandeur : MM. Bouchard, de l'Académie des sciences ; Charmes, de l'Académie des sciences morales et politiques ; Claretie, de l'Académie française; Duclaux, de l'Académie des sciences ; Frémiet, de l'Académie des beaux-arts ; Henzey, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des beaux-arts; Lavisse, de l'Académie française ; Levasseur, de l'Académie des sciences morales et politiques ; Loewy, de l'Académie française ; Marcy, de l'Académie des sciences ; Maspero, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Massenet, de l'Académie des beaux-arts ; Paris, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; Potain, de l'Académie des sciences ; Sully-Prudhomme, de l'Académie française.

Au grade d'officier :

MM. Appel, de l'Académie des sciences; d'Arsonval, de l'Académie des sciences; Boutmy, de l'Académie des sciences morales et politiques; Croiset, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Dieulafoy, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Dubois, de l'Académie des beaux-arts. Fouqué, de l'Académie des sciences; Gautier, de l'Académie des sciences; Grimaux, de l'Académie des sciences; Guyer, de l'Académie des beaux-arts; Glasson, de l'Académie des sciences morales et politiques; Homolle, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Henry Houssaye, de l'Académie française; Lenté, de l'Académie des sciences; Leroy-Beaulieu, de l'Académie des sciences morales et politiques; Moissan, de l'Académie des sciences; Frédéric Passy, de l'Académie des sciences morales et politiques; Perrier, de l'Académie des sciences; Barkhausen, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Boyet, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Ducrocq, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques; Houzeau, correspondant de l'Académie des sciences; Lépine, Raoul Stephan, correspondants de l'Académie des sciences.

Au grade de chevalier :

MM. Barth, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Philippe Berger, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; Georges Picot, membre de l'Académie des sciences morales et politiques; Senart, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Viollet, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Bertrand, membre de l'Académie des sciences morales et politiques; Blade, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Blondlot, membre de l'Académie des sciences.

MM. Chabaneau, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; l'abbé Duval, membre de l'Académie des sciences; Joret, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Marionneau, membre de l'Académie des Beaux-Arts;

BOURSE DE PARIS DU 2 JANVIER 1896

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cour de clôt
101 12	3 0/0	...	...	101 22	101 40	101 40
105 05	3 1/2 0/0	...	...	105 90	106 ..	105 10
3519 ..	Banq. de France	...	...	...	...	...
...	B. d'Escompte	...	...	...	...	...
751 ..	Banq. de Paris	...	...	747 ..	752 ..	751 ..
707 ..	Crédit Foncier	...	...	707 ..	708 ..	710 ..
748 ..	Crédi. Lyonnais	...	...	745 ..	756 ..	751 ..
...	Crédit Mobilier	...	...	...	...	...
1457 ..	Lyon	...	...	...	...	1360 ..
...	Nord	...	...	...	...	1790 ..
...	Panama	...	...	...	...	...
2207 ..	Suez	...	...	3212 ..	3240 ..	3250 ..
62 1/2	Extérieure	...	...	62 5/8	62 9/16	62 3/4
86 65	Italien	...	...	85 90	85 30	85 10
24 87	Portugais	...	...	25 7/8	25 3/4	25 ..
...	Hongrois	...	...	...	101 1/16	101 18
...	Serbe	...	...	...	...	...
18 45	Turc	...	...	18 05	18 15	18 30
534 25	Banq. Ottomane	...	...	526 25	526 25	528 12
90 62	Lots turcs	...	...	...	87 50	89 50
103 80	Russe consolidé	...	...	...	...	100 80
98 ..	Russe nouveau	...	...	98 ..	98 10	98 15
63 45	Russe Orient	...	...	63 45	63 10	63 45
748 ..	Autrichiens	...	...	740 ..	740 ..	748 ..
...	Lombards	...	...	...	...	223 ..
97 ..	Nord Espagne	...	...	95 ..	96 ..	96 ..
123 ..	Saragosse	...	...	123 ..	123 ..	123 ..
582 ..	Méridionaux	...	...	...	586 ..	585 ..
277 50	Rio-Tinto	...	...	370 ..	373 75	378 50
413 75	Chartres	...	...	...	...	1 8
...	Alpines	...	...	...	175 ..	187 50
...	Obligat.	...	...	...	...	...
...	Impérial	...	...	...	502 ..	503 ..
...	Dynamite	...	...	467 ..	467 ..	467 ..
...	Mobilier esp.	...	...	...	...	...
...	Tabacs turcs	...	...	...	376 25	375 62
...	Roubaix-T. 1892	...	...	...	...	...
...	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
...	4 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
...	Métaux	...	...	...	...	...
...	Consolidés	...	...	...	...	...
...	Russe 1889	...	...	...	...	...